

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2009**

### **COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION :**

Après présentation des comptes administratifs et des comptes de gestion de l'année 2008, des services : commune et assainissement, ils sont approuvés à l'unanimité.

### **AFFECTATION DES RESULTATS : Commune et Assainissement 2008 :**

Suite à la présentation du compte administratif d'assainissement, l'affectation du résultat de fonctionnement global est de 5 893.90 euro.

L'affectation du résultat de fonctionnement global du service commune est de 40 860.82 euro.

### **BUDGETS PRIMITIFS 2009 :**

Après présentation détaillée des budgets primitifs 2009 des services : commune et assainissement, ceux-ci sont votés à l'unanimité.

### **LES TROIS TAXES :**

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les trois taxes : habitation – foncière bâti et foncière non bâti. Le produit des celles-ci sera de 38 276 euro.

### **EMPLOYE COMMUNAL :**

Après étude des candidatures reçues, le conseil municipal décide d'embaucher M Cyril Balthazar en qualité d'agent d'entretien à partir du 16 mars jusqu'au 15 septembre 2009 contrat renouvelable 2 fois maximum.

### **ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE DU CENTRE DE GESTION :**

Le maire expose que suite aux difficultés rencontrées par les collectivités territoriales de la Haute-Saône quant à la surveillance médicales des agents territoriaux, jusque là assurée par les services de la mutualité sociale agricole. Décide d'adhérer au service de médecine de prévention géré directement par le centre de gestion de la Haute-Saône. Les conseillers autorisent le maire à signer la convention d'adhésion à ce service.

### **ADHESION AU CAUE :**

Le conseil municipal décide de renouveler l'adhésion au CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Haute-Saône) pour l'année 2009.